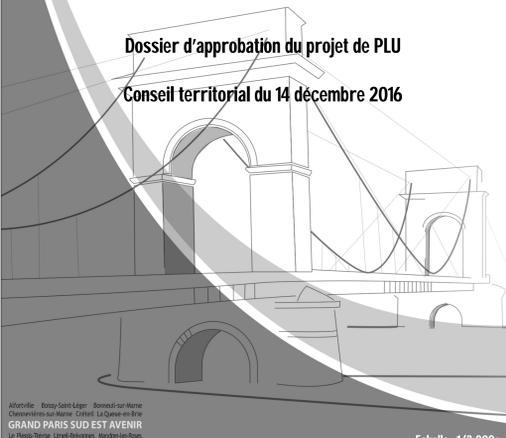


5-4 - Plan des périmètres particuliers

Dossier d'approbation du projet de PLU

Conseil territorial du 14 décembre 2016



Alfortville - Bussy-Saint-Leger - Broussy-sur-Meuse
Charenton-le-Pont - Créteil - Le Raincy
GRAND PARIS SUD EST Avenir
La Plaine-St-Denis - L'Haie-Aux-Forges - Mandres-sur-Seine
Nanterre-la-Folie - Noisy-le-Grand - Ormesson-sur-Marne
Pierrefitte-sur-Seine - Suresnes - Vanves

Echelle : 1/3 000e

LÉGENDE

-  Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
 - 1 - ZAC "Bords de Marne"
 - 2 - ZAC "Tory Garnier"
 - 3 - ZAC "Multi-sites II"
 - 4 - ZAC "Pontons"
 - 5 - ZAC "Mairie"
 - 6 - ZAC "Val de Seine"
 - 7 - ZAC "Charteraine"

-  Périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé
-  Périmètre de Droit de Préemption sur les fonds de commerces
-  Périmètre d'étude (article L. 111-10 du code de l'urbanisme)

Risques d'exposition au plomb
Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2000, l'ensemble du département du Val de Marne a été classé zone à risque d'exposition au plomb.

Droit de préemption
Le droit de préemption est applicable sur l'ensemble des zones urbaines de la commune.

